

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **62**
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Sivom de la Communauté de Bruaysis
Correspondant : Service Marchés Publics, 131 rue Arthur Lamendin - BP 138 62702 Bruay-la-Buissière Cedex. tél. : 0321019653, télécopieur : 0321019654, Courriel :

marches.publics@bruaysis.fr,

Adresse internet : <http://sivom-bruaysis.e-marchespublics.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://sivom-bruaysis.e-marchespublics.com>.

Objet du marché : entretien et maintenance avec astreinte du système de sécurité incendie et programme de démantèlement des détecteurs ioniques dans les ehpad.

CPV - Objet principal : 50610000.

Code NUTS : |FRE1|.

Estimation de la valeur (H.T.) : 32000 euros.

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : .

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

à compter du 01 janvier 2019 à 00:00 et jusqu'au 31 décembre 2019 à 00:00

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

-Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après.)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

-Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

-Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

-Formulaire ATTRI1, Acte d'engagement.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 80%;
- qualité : 20%.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 06 décembre 2018 à 12:00.

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 novembre 2018.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Service Technique

Correspondant : Laurent SZCZEPANIAK , tél. : 0631555674 .

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

SIVOM de du Bruaysis

Correspondant : Service Marchés Publics , tél. : 0321019653 , télécopieur : 0321019654 , courriel : marches.publics@bruaysis.fr , adresse internet : <http://www.e-marchespublics.com> .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif 5 rue Goeffroy Saint Hilaire-CS 62039 59014 Lille , tél. : 0359542342 .

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Conformément aux dispositions des articles l 551.1 et suivants et r 551.1 et suivants du code de justice administrative avant la conclusion du contrat (référé précontractuel) conformément aux dispositions de l'article r421.1 du code de justice administrative dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée..